



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 8/2018
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 58'642,65
pour le remplacement de la fontaine de la Rue du Vieux-Village**

Délégué municipal

Monsieur Christophe Challande, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le village de Duillier compte actuellement huit fontaines communales, réparties sur son territoire et datant d'époques différentes. Si, il y a bien longtemps, elles servaient aux lavandières et à abreuver le bétail, plus personne ne lave aujourd'hui son linge dans les bassins datant, pour la majorité, du début du siècle dernier. Quelques-unes font encore le bonheur des rares bovidés de passage et de quelques canidés. Par contre, l'une ou l'autre servent aux jardiniers amateurs pour laver salades et autres légumes issus des potagers familiaux ainsi que pour y puiser de l'eau pour l'arrosage estivale des plantes d'ornement.

2. Introduction



La fontaine de la Rue du Vieux-Village date de 1901. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé, dans nos archives, des éléments qui nous permettraient d'en dresser son historique.

Construite en maçonnerie, elle a fait l'objet de nombreuses réparations au fil des ans. Aujourd'hui, elle présente de gros signes de faiblesse, notamment des fissures qui avaient par ailleurs déjà été traitées et qui maintenant deviennent difficiles à réparer de manière pérenne. Les bordures sont également fortement endommagées.



Son état général étant très dégradé, une offre pour une réparation, sans garantie, démontrait qu'il faudrait compter au minimum quelques CHF 10'000.-- à 12'000.-- tout en gardant un élément qui resterait d'aspect "bricolé".

Lors de la construction de l'immeuble adjacent durant le courant de l'année 2016, nous avons profité de ces travaux pour mettre en valeur, avec la participation du propriétaire, l'espace qui accueille cette fontaine. D'une part, un mur en pierre naturelle a été érigé à l'arrière et, d'autre part, un entourage avec un revêtement en petits pavés en grès suisse a été réalisé, apportant à cet endroit un charme certain.

Aujourd'hui, nous souhaitons finaliser l'aménagement de cette place en remplaçant cette fontaine par un autre modèle, en pierre naturelle, qui finira de mettre en valeur les aménagements déjà entrepris.



3. Remarques techniques

Pour effectuer ce changement, nous avons choisi de remplacer cette fontaine en béton par une nouvelle en pierre naturelle de type calcaire, matériaux couramment utilisés dans notre région pour ce type d'ouvrage.

Constituée de trois éléments distincts débités dans des blocs de calcaire beige de provenance Bourguignonne, elle se composera d'une colonne, d'un bassin principal et d'un bassin annexe, travaillés et ouvrés afin de ressembler plus ou moins à l'aspect de la fontaine actuelle.

Nous avons sollicité trois sociétés régionales afin qu'elles nous fassent parvenir des propositions et des devis. L'une est spécialisée dans ce type de travail et les deux autres sont des entreprises avec lesquelles notre autorité a l'habitude de travailler.

L'offre que nous avons retenue nous permet d'allier qualité d'élaboration, proximité d'extraction et de production et nous offre des garanties dans l'exécution de l'ensemble de ces travaux.

4. Détails des travaux prévus

Il s'agira tout d'abord de déposer les pavés entourant la fontaine existante. Celle-ci sera évacuée et le radier sur lequel elle repose sera démoli et enlevé.

Les fonds seront compactés permettant de recevoir un coffrage de dimensions 450x110x20 cm afin de réaliser un nouveau radier en béton armé.

Les éléments de la fontaine seront posés directement sur ce radier, assemblés et jointoyés de manière étanche.

Les raccordements hydrauliques seront confiés à un installateur sanitaire professionnel. Dans la mesure du possible, nous récupérerons les éléments existants qui peuvent être rénovés, les autres seront changés.

Ces travaux seront réalisés dans le courant du printemps 2019.

5. Coût des travaux

Basé sur ce qui précède, on trouvera ci-dessous une estimation des coûts concernant ces travaux :

Dépose des pavés, évacuation de l'ancienne fontaine, préparation du fond et repose des pavés	CHF	4'250.--
Fourniture et pose de la nouvelle fontaine	CHF	47'200.--
Raccordements hydrauliques et remise en état de certains éléments	CHF	2'000.--
Divers et imprévus	CHF	<u>1'000.--</u>
Total HT	CHF	54'450.--
TVA 7.7 %	CHF	4'192.65
TOTAL TTC	CHF	58'642.65

6. Charges financières

Ces dépenses seront prélevées sur la trésorerie courante et amorties sur vingt ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 8/2018 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 58'642,65 pour le remplacement de la fontaine de la Rue du Vieux-Village,
- vu le rapport de la commission ad'hoc,
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- ouï les conclusions des rapports des deux commissions précitées,
- attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 8/2018 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 58'642,65 pour le remplacement de la fontaine de la Rue du Vieux-Village,
2. d'autoriser la Municipalité à faire effectuer les travaux pour le remplacement de la fontaine de la Rue du Vieux-Village,
3. de financer ce projet par la trésorerie courante,
4. d'amortir cet investissement sur vingt ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 août 2018, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Jacques Mugnier



Le Secrétaire



Andres Zähringer